



Note d'analyse du contexte de travail des défenseurs des droits environnementaux et solutions idoines

Les défenseurs des droits environnementaux de la République Démocratique du Congo en Afrique centrale jouent un rôle important qui, malheureusement les expose à plusieurs risques et menaces. Entre 2005 et 2024, nous avons enregistré environ 59 acteurs de la société civile de la thématique protection de l'environnement, victimes dont au moins 4 cas d'assassinats, plus de 18 cas d'arrestations arbitraires et condamnations injustes ainsi que d'autres forcés de vivre en clandestinité et en exil sans compter les cas des cambriolages en répétition des bureaux et des domiciles. Curieusement, les auteurs des menaces contre les défenseurs environnementaux jouissent de l'impunité totale. La majorité des cas des menaces contre ces derniers sont causées par leur prise de positions contre l'exploitation illicite et le pillage des ressources naturelles (minerais, bois,...), l'exploitation de pétrole dans les aires protégées, la spoliation et l'accaparement des terres ancestrales des peuples autochtones pygmées et autres groupes vulnérables par les entreprises extractives et certaines autorités qui abusent du pouvoir pour comploter contre la nature, notre habitat et mère nourricière.

Les menaces contre les acteurs de la société civile œuvrant pour la protection de l'environnement découragent les jeunes à s'engager dans ce domaine qu'ils trouvent très complexe par peur de perdre leur vie. En même temps, un vide est observé au sein de la société civile congolaise pendant que le Pays fait face à plusieurs problèmes de gouvernance qui nécessite la mobilisation citoyenne.

Face à cette situation épineuse, Fdapid envisage les solutions idoines et innovantes ci-après :

- Mobilisation et formation d'une nouvelle génération des défenseurs des droits humains environnementaux en RDC ;
- Organisation des retraites de partage d'expériences sur la gestion des risques et le bien-être (capacitar pour le réconfort psychologique) en tenant compte des défenseurs de

Adresse du bureau : 139, Avenue Présidentielle, rue Couronne de Himbi au Quartier Himbi, Commune de Goma, Province du Nord-Kivu, République Démocratique du Congo.

Tél: +243 (0) 810127090, 829040581, 998401598 ; E-mail : fdapidrdc@gmail.com, coordination@fdapid-hopeip.org,

Site web : www.fdapid-hopeip.org

F.92/20.768 ; n° Impôt A2180766N ; affiliation ONEM 0404/NK ; CNSS 1311987300 et INPP 14573.61.

l'environnement victimes de la guerre, des femmes défenseuses et des leaders autochtones pygmées ;

- Vulgariser les mécanismes de protection des DDH et de plainte, y compris la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), etc ;
- Redynamiser les Entités de liaison des droits de l'homme pour servir de cadre de dialogue interactif et d'échange sur les solutions aux violations graves et menaces contre les acteurs de la société civile en impliquant les agents des services de sécurité, les acteurs du système judiciaire, les membres du gouvernement, les parlementaires, les gestionnaires des Parcs nationaux, les délégués des organisations internationales et nationales ainsi que les missions diplomatiques, les médias, les entreprises extractives.
- Mobilisation des acteurs de société civile pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations reçues par la RDC à la 47^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies portant sur le 4^e cycle de l'examen périodique universel (EPU) tenue à Genève le 05 novembre 2024.
- Vulgarisation et documentation des effets des lois :
 - n° 23/027 du 15 juin 2023 relative à la protection et à la responsabilité du défenseur des droits de l'homme en République Démocratique du Congo ;
 - n° 22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées ;
 - n° 23/028 du 15 juin 2023 déterminants les principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire ;
 - politique nationale de réforme de la justice 2017-2026 et les résolutions des Etats généraux de justice de novembre 2024.

Ces solutions visent à promouvoir la protection préventive en complément à la protection réactive longtemps pratiquée par plusieurs partenaires mais qui est considéré par FDAPID comme un pansement pendant que nous avons besoins de solutions durables basées sur les causes profondes des menaces qui accablent les défenseurs des droits de droits humains en RDC.

Fait à Goma, le 05/10/2024

BATUNDI HANGI Vicar, Ph.D.
Coordinateur National.
Prix Tulipe pour les droits humains 2022.

Adresse du bureau : 139, Avenue Présidentielle, rue Couronne de Himbi au Quartier Himbi, Commune de Goma, Province du Nord-Kivu, République Démocratique du Congo.

Tél: +243 (0) 810127090, 829040581, 998401598 ; E-mail : fdapidrdc@gmail.com, coordination@fdapid-hopeip.org,

Site web : www.fdapid-hopeip.org

F.92/20.768 ; n° Impôt A2180766N ; affiliation ONEM 0404/NK ; CNSS 1311987300 et INPP 14573.61.